

Comptes rendus

Léo MOULIN. — *L'aventure européenne.* Introduction à une sociologie du développement économique de l'Occident. Avec une présentation par Henri Guitton, professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de Paris. Cahiers de Bruges, Collège d'Europe, Editions De Tempel, 1972, 243 p., 300 FB.

Le non-développement économique, la stagnation économique, est, depuis toujours, l'état normal de l'humanité. Depuis qu'il existe, l'homme n'a jamais cessé de subir la disette, les famines, les épidémies, la décrépitude rapide, la mort précoce.

La seule exception à cette règle de fer, le « miracle », diront les uns, le « scandale », crieront les autres, c'est qu'un relativement petit nombre d'hommes ait réussi à échapper, et depuis peu de temps, à l'échelle des siècles, ce blocage de l'économie de subsistance.

Mais pourquoi cet essor s'est-il produit en Occident, et, au début, en Occident seulement, et plus spécialement en Angleterre, et pourquoi à partir de 1750 et pas avant ?

Est-ce un hasard, un accident historique qui aurait pu se produire ailleurs, ou, comme le croit Léo Moulin, le fruit d'une histoire millénaire ? Le fruit de la convergence de cent facteurs divers, socio-culturels, religieux, climatiques, sociaux, historiques, idéologiques, démographiques, et même, à l'occasion, économiques. Facteurs, tous nécessaires et, pris un à un, non suffisants, tous complémentaires, tous plongeant leurs racines dans le terreau de l'Occident où ils puisent leur raison d'être et leur vitalité. Au demeurant, pareille convergence était aléatoire, à bien des égards, ne serait-ce qu'en raison de sa complexité, et aurait pu ne pas se produire. Mais, se produisant, elle ne pouvait le faire qu'en Occident. D'où le titre : *L'Aventure européenne.*

Si le développement économique qui est, par définition, au sens premier du terme, et dans ses apparences, et sa production, un phénomène économique, il ne l'est donc pas dans ses profondeurs. Car les valeurs qui ont déclenché ce processus, l'esprit qui l'anime, les structures sociales et mentales qui le conditionnent, les hommes qui le suscitent, en font un phénomène qui n'est, en soi, ni essentiellement, ni même principalement, économique, mais un phénomène socio-culturel.

C'est pour les mêmes raisons que le sous-développement économique n'est pas un phénomène essentiellement, ni même principalement, économique, mais le fruit de longues séries convergentes de facteurs socio-culturels de tous ordres. D'où d'ailleurs les obstacles qui s'opposent au « décollage » des économies retardataires ou stagnantes. D'où encore, l'inévitable destruction

de bon nombre de spécificités culturelles qui accompagne, inéluctablement, tout processus de « take-off » : comment serait-il possible en effet d'adopter les produits et les techniques des économies les plus avancées — que celles-ci soient américaine, européenne ou soviétique — sans adopter, en même temps, une partie des valeurs socio-culturelles qui ont contribué à les produire ? Toute technologie, toute démarche scientifique, toute sécularisation de la pensée, sont en effet le fruit d'une concrétion, d'un amalgame de valeurs. Il est donc impossible de faire le tri : la « révolution » industrielle n'est pas le bon grain que l'on peut séparer de l'ivraie des valeurs occidentales ou atlantiques. Isolée des valeurs qui l'ont engendrée et exaltée, elle ne peut engendrer que le chaos et la déshumanisation.

Une excellente et fort sympathique « Présentation » du professeur Guitton introduit cet ouvrage dont le ton, très souvent percutant, sinon provocant, et le style alerte mettent en valeur l'originalité profonde. Une bibliographie imposante atteste que l'auteur, professeur au Collège d'Europe et Maître de Conférences à l'Université Catholique de Louvain, a fortement étayé sa démarche.



G. LEFRANC. — Les gauches en France (1789-1972. Paris, Payot. Coll. « Le regard de l'histoire », 1973.

Les exigences d'un débat à la T.V. m'ayant amené à relire ce que Georges Lefranc avait écrit sur le Front Populaire⁽¹⁾, j'ai été pris de remords en constatant que je n'avais pas assez souvent parlé, dans les colonnes de *Res Publica*, de l'œuvre de ce très probe historien. Historien, Georges Lefranc l'est dans l'âme. Non seulement par l'étendue, véritablement unique en France, de ses connaissances et de sa documentation mais encore et surtout par le souci qui l'anime de ne rien assurer qui ne soit prouvé, établi, incontestable.

Il y a beaucoup de mérite, car Lefranc a participé aux batailles et aux actions qu'il décrit ; il s'y est engagé à fond, car c'est un homme de cœur et de conscience, et, comme c'est le cas pour ceux qui luttent pour défendre un idéal et non pour s'assurer une situation, il a écopé plus d'une blessure. Il ne lui en reste aucune amertume ; tout au plus un certain étonnement de voir avec quelle passion les hommes se refusent à voir les évidences et à reconnaître la vérité.

En résumé : on peut ignorer ce qu'écrit Georges Lefranc : c'est ce que font ceux qui n'apprécient pas son entreprise de démystification ; on ne peut pas le mettre en doute, si ce n'est sur nouveaux frais.

Voici son dernier livre : il est consacré à l'histoire des gauches, de 1789 à 1972. « *Des gauches* », remarquons-le tout de suite, et non de la « *la gauche* », car Lefranc, comme bon nombre d'observateurs de la société actuelle, ne croit

(1) L'œuvre de G. LEFRANC est immense et riche. Rien que sur la période de 1936 on trouve : *Le Front populaire*, collection « Que sais-je ? », 1965 ; *Juin 1936. L'explosion sociale*, collection « Archives » de Julliard, 1965 ; *Histoire du Front populaire*, Etudes et Documents, Payot, 1965, sans compter les 8 ou 10 ouvrages que cet historien a consacrés au syndicalisme et à l'histoire du travail.

guère à l'existence d'une gauche homogène, unie par des conditions uniformes de vie et de travail, aimantée vers les mêmes objectifs par une prise de conscience identique.

Avant 1914, et de 1914 à 1939, observe-t-il, on parlait du « bloc des gauches », ou du cartel des gauches » — comme Proudhon parlait des classes ouvrières. Et cette reconnaissance d'une pluralité de fait, de tendances et de visions du monde ne nuisait pas à l'efficacité de l'action. Ne nuisait pas plus, en tous cas, que le monolithisme, plus affiché que réel, l'unité de penser, à tout prix dévastatrice de toute liberté, la discipline bureaucratique que l'on peut observer, de nos jours, dans tant d'organisations et de partis de gauche.

Deuxième observation de Lefranc : il y a autant de « gauches » en France qu'il y a de régimes et d'époques historiques.

Toute mythologie mise à part, les gauches d'aujourd'hui n'ont rien de commun avec les gauches d'autrefois et de naguère, sinon, peut-être, certaines aspirations, si vagues qu'elles n'ont guère de signification réelle. « Le Pain, la Paix, la Liberté » en est une.

Troisième constatation : dès 1789-1795, les diverses gauches — libérale et parlementaire (avec Mirabeau, Sieyès, Barnave), démocrate (Robespierre et Saint-Just), socialisante (Roux, Hébert, Babeuf) se définissent, les unes par rapport aux autres, et de quelle façon inexpiable !, se différencient et affrontent les problèmes des deux siècles qui viennent, dans un esprit, avec des objectifs et des moyens qui se retrouveront désormais à chaque étape de la vie politique française : la liberté est-elle la valeur première et inconditionnelle ? Ou les impératifs de l'égalité peuvent-ils, à l'occasion, la refouler au second plan ?

A mesure que la gauche démocratique et anticléricale va évoluer vers le centre et se mue en un radicalisme de moins en moins radical, elle laisse le monopole de l'esprit de gauche, sinon en paroles, du moins en fait, aux socialistes et aux communistes. Et, tout naturellement ceux-ci mettront l'accent sur l'égalité, revendication justifiée des travailleurs, plutôt que sur la liberté, notion à la fois trop sommaire et trop peu familière pour que ceux-ci y soient vraiment sensibles.

Pareille communion de conception ne suffit pourtant pas à faire l'unité de la gauche. Au contraire, toute l'Entre-deux-guerres voit se développer dans l'Europe entière et en France, en particulier, une lutte homicide entre les partis « Frères ».

Parfois les menaces que le fascisme fait peser sur les organisations politiques et syndicales de gauche, ou la guerre, font oublier aux socialistes, leurs préventions, et aux communistes, les vieux slogans de lutte, d'abord et avant tout, contre les socialistes. Ce sont les épisodes confus, tumultueux, éphémères, ambigus, du Front Populaire et de la Résistance. Mais l'urgence et le danger passés, le mariage, qui n'a jamais été que de raison, se dissout en un divorce, et les luttes recommencent, ouvertes ou sournoises, mais toujours âpres.

Le programme commun de gouvernement, signé le 27 juin 1972, par le Parti Communiste et le Parti Socialiste et un groupe de radicaux, mettra-t-il fin à cet état de guerre latente, se demande Lefranc ?

Il est permis d'en douter. Outre qu'il n'a pas mené les gauches à la victoire (en mars 1973), ce qui n'est pas une référence, il a été élaboré dans un esprit, avec des objectifs et des arrières-pensées à ce point différents et

parfois même contradictoires, qu'il est bien peu probable qu'il puisse résister à l'épreuve du temps.

D'autre part, le P.S.U. et les diverses formations gauchistes et anarchistes mènent la vie dure au Parti Communiste et l'obligent sans cesse à rectifier ses positions de parti devenu, désormais, traditionnel, et à les radicaliser. Autre raison de tension parmi bien d'autres, entre lui et le Parti Socialiste. Les gauches, en fait si peu unies⁽¹⁾ et de façon labile, arrivant au pouvoir, auraient-elles, en France, beaucoup de chances de gouverner durant quelque temps ?

Lefranc avance (p. 262 et suivantes) les raisons qui l'en font douter. Elles vont de l'incompétence en matière économique et financière (« l'économique et le financier demeurent le talon d'Achille des gauches, de toutes les gauches ») à leur « manque d'imagination » (« les adversaires disent leur indigence intellectuelle »). de la diversification profonde de la classe ouvrière à son « embourgeoisement », de la « désacralisation » du travail à l'absence de démocratie interne propre aux organisations ouvrières, et à bien d'autres raisons encore, dont l'évolution même de notre société et l'incapacité des gauches à le percevoir nettement ne sont pas les moindres.

Les gauches arriveront-elles à intégrer l'apport des sciences sociales et humaines ? Réussiront-elles à voir au-delà des perspectives à court-terme qui sont celles de l'action immédiate, trop souvent aveugles ? « Qui assumera pour les gauches la mission qu'ont assumée, pour l'Eglise dans les siècles passés, les ordres religieux ? Qui leur rendra les « Sociétés de pensée » sans lesquelles l'action s'enlise ou s'embourbe dans un quotidien sans grandeur ? » conclut Lefranc. Il y a de bonnes raisons de croire qu'en France, ce n'est pas demain que se produira pareille mutation. Si bien que si les gauches accédaient un jour au pouvoir (par suite de la lassitude de l'électorat bien plus qu'en raison de la confiance qu'elles auraient su lui inspirer), il y a tout lieu de croire qu'elles arriveraient, une fois de plus, intellectuellement et techniquement mal préparées à assumer leur tâche, qui est de gérer la société du XXI^e siècle, dans l'esprit de l'an 2000, et non de réagir en fonction des traumatismes et des fantasmes du siècle dernier.

Je ne prévois donc guère de succès dans ce cas, et Georges Lefranc non plus, tout en espérant, l'un et l'autre, être de très mauvais prophètes.

Mais, nous rétorquera-t-on, les succès que remportent les partis socialistes en Allemagne, en Scandinavie et, qui sait ?, en Angleterre, ne contredisent-ils pas quelque peu votre pessimisme ? A quoi il est aisé de répondre que ce sont des partis travaillistes et non socialistes, au sens où l'on entend ce terme en France ou en Italie⁽²⁾ ; qu'aucun de ces partis ne connaît la mystique de

(1) Il ne faut pas oublier, en outre, que chacun des partis de gauche (le PC excepté, et encore) est et a toujours été profondément divisé, partagé, incertain, sur tous les grands problèmes qui se sont posés à eux : l'Europe, Munich, la CED, les rapports avec les EUA, l'OTAN, la « coexistence pacifique » et la nature du régime soviétique, etc... sans compter les divisions « doctrinales » qui ne travaillent pas que le PSU, ou les tentatives de rapprochement, du type « Programme commun », où en fait, mises à part les exigences de la lutte politique, qui font oublier bien des choses, l'accord, au sein du PS lui-même, est loin d'être évident.

(2) Sans oublier que ce sont aussi des Nations où une partie de la classe ouvrière se situe elle-même au centre ou à droite de l'éventail politique et ne croit pas « trahir » en votant à « droite ». Evolution qu'il est possible d'observer en France et en Belgique également, mais qu'entravent la présence et l'action sclérosantes des idéologies et des partis dits « de gauche ».

gauche qui travaille la France depuis près de deux siècles ; qu'aucun n'a à lever d'hypothèque communiste ; qu'aucun ne possède un corps d'intellectuels comparable à celui qui, en France, paralyse toute possibilité de rénovation et d'adaptation réelles, et qu'aucun n'a affaire avec un courant gauchiste aussi virulent que celui, divers et multiple, qui place la France dans un état de fièvre quarte permanent et l'épuise, plus qu'il ne convient à un Etat moderne.

En écrivant ces mots, je dépasse quelque peu les bornes que s'est tracées Georges Lefranc : celle de l'histoire la plus stricte, répétons-le, du « respect absolu du fait dans ce qu'il a d'originalité irréductible » (p. 7).

J'espère qu'il me pardonnera d'avoir transgressé un instant cette règle, pour lui, si impérative.

Léo Moulin.



R. FENAU. — *Jean Rey, enfant et artisan de l'Europe.* Bruxelles, Labor, 1972, 231 pages.

Jean Rey est un militant au plein sens du terme. Militant protestant, militant libéral, militant wallon, militant européen. R. Fenau nous décrit son action sur ces quatre plans. Le régionalisme, le patriotisme belge et l'internationalisme sont chez Jean Rey les degrés d'une même pensée libérale et démocratique qui n'y voit aucune contradiction. Fédéraliste de la première heure, il s'en prend à l'Etat centralisateur.

L'auteur nous présente Jean Rey dans les grands moments de sa carrière politique : député en 1939, ministre en 1949, membre de la Commission des Communautés Européennes en 1958, puis président de celle-ci.

Au fil des pages, c'est le portrait d'un grand humaniste de notre siècle qui se trace. R. Fenau le fait avec délicatesse, minutie, chaleur. Son « Jean Rey » est un modèle du genre.

Jean Beaufays.



Faculté de Droit. Bibliothèque Léon Graulich. Répertoire des périodiques. Liège, 1972, 208 pages.

La bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université de Liège est fort riche. Le nombre de revues y est considérable, environ 1.600 titres. Pour leur exploitation rationnelle, l'on vient d'éditer un catalogue se présentant en deux parties : répertoire alphabétique et index analytique.

Dans le répertoire alphabétique, la « fiche » de chaque revue comporte sa cote, son titre complet, le lieu d'édition, l'éditeur, l'état de la collection.

L'index analytique est divisé essentiellement en deux grandes sections : le droit et les sciences humaines. La section « droit » est elle-même divisée en deux rubriques : droits internationaux et droits nationaux, ces derniers classés par pays.

La section « sciences humaines » est répartie en plusieurs rubriques, par objet. Nous citerons plus spécialement « sociologie » et « science politique ». Pour cette dernière discipline l'on peut considérer que la collection comporte 42 titres différents. Voilà un bien bel outil mis à la disposition des politistes liégeois.

J.B.



J.C. VILE. — *Le régime des États-Unis.* Paris, Editions du Seuil, 1972, 299 p.

Encore un livre sur les États-Unis diront certains. Celui-ci s'adresse au public curieux mais non spécialiste. Cependant, il apprendra bien des choses, même au spécialiste. Ce sont les rouages de la politique américaine actuelle que nous voyons fonctionner à travers la description des forces et des comportements et quelques exemples marquants. Après une bonne présentation des USA et de la nature de la politique américaine, l'auteur s'intéresse à l'étude du système biparti dont il montre toute la richesse et toute la complexité. Il explique notamment cette différence souvent négligée entre « aile présidentielle » et « aile du Congrès ». Pour M.J.C. Vile, les relations entre les événements fédéraux, les événements d'un État et la politique locale sont beaucoup plus authentiques et vivantes que dans un pays plus centralisé comme la Grande-Bretagne où la politique nationale a acquis une autonomie pratiquement totale à l'égard de ce qui se passe au niveau local.

L'auteur s'intéresse ensuite à l'élaboration de la politique : groupes de pression, élections, congrès, président, administration. Notons enfin la présence d'annexes bien utiles.

L'ouvrage du professeur Vile est très intéressant. Il a le mérite de décrire dans un langage clair et immédiatement accessible, la réalité vécue de la politique américaine. Il s'agit d'un travail de science politique et non de droit. Le lecteur francophone y découvrira des phénomènes habituellement peu connus.

J.B.



Philippe GAVI. — *Le Triangle indien. De Bandoeng au Bangladesh.* Paris, Le Seuil, 1972, 443 pages.

Les éditions du Seuil sont désormais, pour nous politistes, un éditeur scientifique important. Outre la petite collection « politique », d'autres ouvrages importants sont à y signaler.

Ph. Gavi met en question l'image rassurante de l'Inde de Mme Gandhi. Il présente cette pauvreté — maintes fois montrée — en chiffres. Or, reconnaissons-le, elle nous frappe plus encore.

« Le Conseil national de la recherche économique appliquée prévoit 100.000 ingénieurs sans travail en 1973... Les chômeurs qui ont fait des études représentent une charge de dynamite sociale » (p. 93). Il nous décrit ensuite le pouvoir politique.

Le « Congrès » n'est pas une force politique mais un front. Il est populaire pour les services rendus dans le passé, non pour les services présents. Il n'y a pas de véritable voie indienne vers le socialisme. La deuxième partie de l'ouvrage est en effet consacrée à l'histoire du mouvement communiste en Inde. Elle situe longuement ces « naxalistes » dont nous parle parfois la presse.

L'auteur a une position personnelle et ne cache pas ses sympathies. En plus de 400 pages il constitue un dossier complet sur l'Inde d'aujourd'hui. Sous-continent d'une importance majeure dans ce secteur du monde, enjeu entre l'Est et l'Ouest, l'Inde basculera-t-elle du côté communiste, ou parviendra-t-elle à prendre son essor par la voie traditionnelle ?

J.B.



Albert DE SMAELE. — Roumanie : l'heure de vérité. Bruxelles, Labor, 1972, 171 pages

Ce sont les carnets de voyage d'un honnête homme éclairé qu'A. De Smaele nous présente. Son but n'est pas de porter un jugement sur les réalisations roumaines, mais bien de comprendre et d'expliquer selon quels axes la Roumanie se développe. Il insiste notamment sur les problèmes du passage d'une société agricole peu différenciée à une société industrielle en différenciation croissante. Pour l'auteur, fondamentalement, le socialisme roumain tend d'une part au développement de l'autonomie des collectivités de travail, d'autre part, au développement de l'action de l'Etat au niveau le plus élevé d'organisation pour assurer le progrès de la qualité de l'activité économique et sociale. Le politiste regrettera le peu de place accordée au pouvoir politique tel qu'il fonctionne réellement. Dans sa préface, A. De Smaele nous prévient qu'il se refuse — ici — à la critique des faits observés. L'on peut cependant penser que pour ce point il va plus loin que cela et présente la thèse officielle roumaine, sans nous dire si elle correspond à la vie courante.

Les problèmes économiques sont abordés d'une manière bien intéressante. La partie relative à l'agriculture est spécialement développée. Quelques annexes enrichissent encore ce « rapport » d'un observateur attentif.

J.B.



A.W. MACMAHON. — *Administering Federalism in a Democracy.* New York, Oxford University Press, 1972, 196 pages.

Le problème du fédéralisme est à l'ordre du jour en Belgique depuis de nombreuses années. Or, la science politique belge ne réagit pas à cette préoccupation si l'on excepte quelques tentatives comme celle de l'Institut belge de Science politique. Puisqu'il y a peu de réflexion propre, il faut bien se tourner vers la littérature étrangère. Les études anglo-saxonnes sont les plus riches. Mais, le nombre de bons ouvrages récents est quand même peu élevé. Aussi faut-il saluer cette nouvelle étude de A. MacMahon. Il s'efforce de présenter le fédéralisme actuel, principalement dans sa forme américaine, plus spécifiquement du point de vue de la gestion publique. Les problèmes fondamentaux sont abordés comme celui du choix de la voie à suivre par le gouvernement fédéral pour réaliser ses buts, par sa propre administration ou par l'intermédiaire de programmes acceptés par les Etats et les pouvoirs locaux. L'auteur s'intéresse aux méthodes de supervision du « federal aid system ». Il analyse là le fondement principal de la centralisation dans le système américain.

Ensuite, A.W. MacMahon étudie le rôle en mutation des Etats, les relations interétatiques et régionales, ce qui est très neuf tout au moins quant à son développement.

Cette étude d'une belle densité expose un aspect particulier du fédéralisme qui mérite d'être mieux connu en Europe et surtout en Belgique.

J.B.



Leslie J. MACFARLANE. — **Political disobedience.** Londres, Macmillan, 1972, 95 pages.

La désobéissance politique est une notion toujours d'actualité, mais mal connue et peu analysée. Que ce soient les opposants politiques mis dans des asiles en URSS, que ce soient les contrevenants au recensement en Belgique traités comme de vulgaires délinquants de droit commun, la désobéissance politique n'est finalement admise que dans des limites extrêmement étroites.

Le terme de désobéissance politique est utilisé par les politistes pour situer la prestation d'actes interdits par la loi mais dirigés consciemment contre l'autorité de l'Etat.

L. MacFarlane analyse pour commencer l'attitude des Chrétiens. Le prescrit du Christ « Rendez à César... » est déjà une porte ouverte à la désobéissance. Il compare ensuite les vues de Saint Thomas d'Aquin, Locke, Thoreau, Tolstoï, Gandhi et des marxistes.

La forme de désobéissance est largement orientée par le but du protestataire. Cela va de l'acte symbolique à la rébellion ouverte. Mais comment justifier cette révolte, la situation normale en société étant l'acceptation de l'autorité? L'auteur expose les différentes réponses possibles. Sa conclusion consiste à faire le point de l'avenir probable de la désobéissance politique.

Ce petit volume bien intéressant apporte une contribution de choix à un problème fondamental en démocratie.

J.B.

★

John PLAMENATZ. — **Ideology.** London, Macmillan, 1970, 148 pages.

Dans sa signification la plus large, l'idéologie est l'ensemble des idées présentes dans une société ou une époque. Mais le mot est plus fréquemment utilisé dans un sens plus étroit pour se référer seulement à certains types d'idées. L'auteur entend clarifier toutes les acceptations et discuter l'idéologie d'un point de vue philosophique. Après avoir expliqué l'approche faite par les philosophes allemands et Marx, J. Plamenatz s'arrête à la religion comme idéologie. Il s'intéresse ensuite aux groupes sociaux et remarque qu'avant de se demander quelle est l'idéologie d'un groupe, il faut s'interroger sur le groupe lui-même, ses buts. Pour les politistes, c'est évidemment la 6^e partie de ce petit volume qui captive le plus : l'emploi politique de l'idéologie. Pour beaucoup de gens, idéologie signifie principalement la doctrine défendue et utilisée par les partis politiques dans leur combat. L'auteur montre que la notion est plus riche que cela.

L'ouvrage consacre une attention particulièrement importante à K. Marx parce que c'est lui qui a principalement introduit le sujet dans les sciences sociales.

Ce petit volume présente un intérêt certain, puisqu'il parvient à éclairer la notion d'idéologie utilisée dans des sens fort différents selon les auteurs.

J.B.

★

René de LACHARRIERE. — La divagation de la pensée politique.
Paris, Presses Universitaires de France, 1972, 362 pages.

Cet admirable essai devait être écrit. Espérons qu'il soit lu et compris. L'auteur s'attaque — avec quel esprit — aux faux-semblants des idées politiques. Sa réflexion part d'un « échec comme problème ». L'espérance que la Révolution française avait fait naître peut être considérée comme universellement déçue aujourd'hui. A partir d'un principe commun de liberté, deux systèmes se sont édifiés dont chacun voit dans l'autre un mécanisme d'asservissement. Au départ de cette constatation R. de Lacharrière passe au crible les idées politiques actuelles. Quelques formules feront apprécier la vigueur de sa pensée. « Lorsqu'on rappelle aux hommes que leur esprit détient un pouvoir de décision capable de changer leur destin, le sociologue s'agite, en proie à un malaise profond » (p. 35). « On ne saurait se tromper plus qu'en imaginant la pensée politique prémunie par son anarchie actuelle contre tout préjugé » (p. 62). « La religion qui s'efface laisserait l'homme à l'abandon si aucune autre espérance n'assurait la relève » (p. 151). « L'une des caractéristiques les plus redoutables de la guerre : c'est qu'elle plaît aux hommes, par maints aspects, et bien plus que ceux-ci ne l'avouent » (p. 243). « Ce n'est pas que la vertu des hommes d'Etat les retiendrait toujours mais leurs occupations, leur entourage et l'impossibilité d'opérer dans l'anonymat y suffisent dans une très large mesure » (p. 327).

R. de Lacharrière s'intéresse spécialement au marxisme. Pour lui, la doctrine économique et sociale s'enrôle au service de l'évolution métaphysique. L'athéisme de Marx tend à récupérer les aspirations qui s'égareraient vers le ciel et cette socialisation de Dieu précède celle des moyens de production.

L'auteur estime que si l'explication comporte une large part d'excuse, elle ne voue pas la politique à une divagation fatale !

Les doctrinaires sont montrés pour ce qu'ils sont : des hommes en dehors de la réalité, par volonté de refuge ou par faiblesse.

Cet essai est salutaire, puisqu'il nous force à réfléchir sur les lieux communs les plus acceptés.

J.B.



J. ATTALI. — Les modèles politiques. Paris, Presses Universitaires de France, 1972, 176 pages.

La modélisation est devenue un instrument de recherche et de prospective courant dans plusieurs sciences sociales, et principalement en économie. La science politique manque encore par trop souvent de méthodes quantitatives qui lui soient applicables.

J. Attali, déjà auteur d'une remarquable « Analyse économique de la vie politique » a voulu faire une synthèse en termes littéraires des recherches les plus récentes en vue d'utiliser les mathématiques en science politique. Il présente également une réflexion critique sur l'apport de ces méthodes et sur leur fondement épistémologique. L'auteur le note, il ne faut pas croire que l'utilisation des mathématiques apporte, par là même, ses lettres de noblesse à la science politique.

J. Attali analyse notamment la théorie de la décision, le fameux effet Condorcet, la théorie des jeux, les stratégies des partis politiques. Sa conclusion porte, logiquement, sur les modèles et les structures, comme moyen de réflexion et comme moyen d'action.

On aurait tort de se laisser rebuter par l'aspect quelque fois mathématique de cet ouvrage. La lecture en est aisée et nous considérons qu'il s'agit d'un apport de première importance à la méthodologie de la science politique en langue française.

J.B.



La Wallonie et la Répartition du Pouvoir. Semaines sociales wallonnes 1972. Bruxelles, Les Editions Vie Ouvrière, 1972, 254 p.

On attendait avec beaucoup d'intérêt la parution des rapports de la 54^e Semaine Sociale Wallonne. A l'époque, en effet, nombre d'entre eux avaient fait grand bruit. Cette « Semaine » a abordé trois genres de questions intimement liées :

- 1) dans quel état de fait, mais aussi dans quel « Etat de Droit » nous trouvons-nous aujourd'hui ?
- 2) comment démocratiser réellement cette société ?
- 3) comment y assurer le développement et la promotion des travailleurs wallons ?

Les thèmes suivants sont brillamment traités : la redistribution du pouvoir, la Wallonie dans l'Europe de demain, l'opinion flamande et la redistribution du pouvoir, les regroupements de communes, le pouvoir économique, l'autonomie culturelle.

Vouloir résumer toutes les études de cette remarquable analyse serait une gageure. Il s'agit d'une vue originale et d'une approche réaliste des problèmes qui divisent la Belgique. Pour les auteurs, il importe non seulement de rapprocher le pouvoir de décision le plus possible de la population concernée, mais encore d'assurer l'efficacité maximale de son fonctionnement. Il convient — disent-ils — de faire un pressant appel pour rassembler les forces progressistes de toutes les régions wallonnes, afin d'assurer ensemble le développement de la région.

J.B.



G. BURDEAU. — Les libertés publiques. Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1972. Quatrième édition, 457 p.

Le politiste a le sentiment — et il n'est pas le seul — que les libertés publiques sont aujourd'hui bien menacées, même dans la vieille Europe, son berceau. L'homme n'est libre que dans un Etat libre. C'est donc de l'aménagement des institutions politiques que procède directement la liberté. Mais, derrière les institutions, il y a les idées. Le professeur Burdeau constate qu'une certaine socialisation de la liberté lui insuffle un dynamisme qu'elle ne comportait pas aussi longtemps qu'elle était strictement individuelle. « La liberté est à l'égard de l'Etat une puissance strictement négative ; elle limite son action... Socialisée, elle devient au contraire une force exigeante, car les

divers groupes tendent à obtenir de l'Etat des interventions favorables à leurs membres » (page 11). L'auteur nous expose les différentes approches de la liberté par l'homme en société.

Cette remarquable étude se poursuit par l'examen approfondi des libertés, principalement à la lumière du droit positif français. Pour nous Belges, certains chapitres sont particulièrement enrichissants : l'internement administratif, concurrence ou collaboration entre l'Etat et les groupes, les obligations du fonctionnaire et sa liberté d'opinion, la moralisation de l'industrie de la presse, les droits économiques et sociaux.

Ce brillant ouvrage fait un bilan, hélas point toujours encourageant de l'état des libertés publiques, de *nos* libertés. J.B.



P. VIALLE. — *La Cour Suprême et la représentation politique aux Etats-Unis.* Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1972, 243 pages.

Le sous-titre de cet ouvrage « Nouvel essai sur le gouvernement des juges » montre bien le dessein de l'auteur. La Cour Suprême des Etats-Unis n'a jamais cessé d'être le centre de multiples controverses. Ses juges, dans certains domaines tout au moins, gouvernent encore. Leurs décisions peuvent aller jusqu'à modifier les rapports politiques à l'intérieur de la société américaine. P. Vialle étudie spécialement l'attitude de la Cour à l'égard de l'inégalité de représentation. Le découpage des circonscriptions électorales favorisait largement les régions rurales au détriment des régions urbaines. Le conservatisme de la législation du travail vient de cette représentation des régions rurales dans les assemblées. La concentration de la population dans les villes et l'accroissement démographique qui se produisent dans les dernières années du XIX^e siècle sont les facteurs sociologiques de l'inégalité numérique des circonscriptions électorales. Afin de justifier et de gagner leur lutte d'influence contre les grandes villes, les zones rurales utilisèrent plusieurs arguments. L'un, toujours vivant aux Etats-Unis, est le mythe de la supériorité de la vie et des mœurs rurales.

L'auteur étudie ensuite toute l'évolution de la jurisprudence de la Cour Suprême dans cette question. Il analyse la notion de « question politique ». Dans une seconde partie, il traite de l'organisation de la représentation et du contrôle de constitutionnalité des lois, des réactions négatives du Congrès au rôle prépondérant de la Cour Suprême.

P. Vialle a réalisé une remarquable analyse politique du rôle des juges américains. Mais, c'est aussi une importante contribution à l'étude du système électoral. On a le sentiment que l'auteur a parfaitement compris tous les rouages de cet aspect parfois complexe, pour un Européen, de la vie politique américaine. J.B.



R. BARKER, ed. — *Studies in opposition.* Londres, Macmillan, 1971, 338 pages.

L'opposition violente aux régimes politiques en place nous est devenue familière, que se soient les Black Panthers aux USA, l'armée en Amérique

Latine et en Afrique, les jeunes en Europe, certains ouvriers et intellectuels en pays communistes, le phénomène est généralisé. Il faut se dire que — en tout état de cause — il en fut quasiment toujours ainsi. La première question que l'on doit se poser est celle de la légitimité d'une telle attitude. La seconde interrogation portera sur ses raisons et sur ses effets. Certaines sociétés politiques pensent y remédier par l'institution de l'Ombudsman et le maintien d'une presse d'opinion libre. Mais, l'opposition violente découle souvent de l'impuissance définitive de l'opposition légale. La reconnaissance de l'opposition comme un corps légitime, voulant accéder au pouvoir par la persuasion est la condition première du succès du système des partis et par là d'un gouvernement démocratique.

Cet ouvrage collectif comporte d'excellentes collaborations, comme celle de G. Sartori qui met en corrélation les notions de contrôle et d'opposition. E. Shils s'arrête au problème posé dans les nouveaux Etats d'Asie et d'Afrique. S. Tosi expose les particularités de l'Italie contemporaine avec l'opposition au système lui-même. K. Libbey traite de l'exemple suisse. G. Zellentini expose le cas des Communautés Européennes.

L'ensemble des contributions, parfois un peu décousu, apporte incontestablement des vues bien intéressantes sur un phénomène politique familier et cependant mal connu.

J.B.



M.GOLDRING, F. HINCKER, C. DETRAZ. — La Grande-Bretagne en crise. Paris, Editions ouvrières, 1972, 128 pages.

Ce petit ouvrage est une vue communiste sur les problèmes qui se posent dans le monde industriel anglais. Les auteurs cherchent notamment à expliquer le paradoxe que constitue l'absence de courant révolutionnaire en Grande-Bretagne bien que le mouvement ouvrier y soit si difficilement intégrable par le capitalisme. Le parti communiste anglais exerce surtout une influence idéologique, mais, la classe ouvrière britannique est très peu « idéologisée ». C'est un parti très prolétarien dans sa composition. En face des organisations ouvrières se trouvent les industries traditionnelles qui connaissent une crise tenace. La concentration monopolitique s'étend à de larges domaines.

Les auteurs s'intéressent enfin aux problèmes de l'enseignement.

Assez curieusement, l'Angleterre vue à travers ce prisme communiste, n'est pas essentiellement différente de celle que l'on croit connaître. Seuls les accents diffèrent.

J.B.



A.H. MESNARD. — La planification urbaine. Paris, P.U.F. Dossiers Thémis, 1972, 96 pages.

Ce volume concerne tous les spécialistes de l'aménagement du territoire. Mais, en tant que politologue, nous lui trouvons un intérêt particulier. La ville représente tout un système politique et tout un système social. Elle l'exprime, elle en est le produit et l'enjeu. L'auteur décrit d'une façon pratique la planification urbaine en France. Nous y voyons la complexe dialectique

des rôles des individus, de l'administration à ses divers niveaux, du pouvoir politique et du juge.

Cette planification qui n'est pas temporelle mais bien géographique, touche une multitude d'intérêts privés et entraîne des servitudes parfois lourdement ressenties par les particuliers. Après avoir étudié le développement du phénomène urbain, A.H. Mesnard situe l'évolution de la planification urbaine et son contenu actuel. Il termine son analyse par l'examen de l'élaboration des documents de planification et leur application.

Ce petit dossier, complété de textes bien choisis, donne au politicologue une vue neuve d'un phénomène croissant. J.B.



J.J. ALPHANDERY. — Cuba. L'autre révolution. Douze ans d'économie socialiste. Paris, Editions sociales, 1972, 285 pages.

Le mythe de Cuba est profondément enraciné dans l'opinion publique politisée. Pour les uns, il s'agit de l'instrument du communisme militant aux Amériques ; pour les autres, simplement d'une voie de développement originale. Pour l'auteur, la révolution cubaine est un immense effort tendant à mettre fin au sous-développement économique et social. C'est cette tentative qu'il entend décrire. Il estime que le succès sur le plan social n'est pas contesté. Ce qui est mis en cause, c'est le mode de développement économique, critiqué à gauche comme à droite.

J.J. Alphandery, qui ne dissimule pas sa sympathie pour le régime de F. Castro, analyse les réformes agraires et notamment cette curieuse et originale institution qui est le micro-plan. L'auteur s'intéresse ensuite au problème du « bureaucratisme ». Après l'examen des institutions, c'est au tour de celui de la production agricole : monoproduction et diversification. La deuxième partie de cette étude est réservée aux résultats et aux perspectives de l'économie cubaine. Si la bourgeoisie a perdu beaucoup dans cette expérience — et d'ailleurs elle a émigré dans une large mesure — les classes inférieures ont amélioré leur niveau de vie, bien qu'il ne soit pas encore question de surplus.

L'auteur traite le problème d'un point de vue socio-économique. Toute référence aux questions politiques est absente et c'est un peu dommage, bien que là n'était pas le but de l'étude. Cet ouvrage clair fait un bilan d'une expérience qui, avec la voie chilienne, forme les deux modèles qui s'offrent à l'Amérique Latine. J.B.



P.M. EISEMANN. — Les sanctions contre la Rhodésie. Paris, Pedone, 1972, 154 pages.

Il convient de s'interroger sur l'efficacité des organisations internationales et sur celle d'un de leurs moyens de pression pacifique : les sanctions économiques. L'exemple de l'échec de 1936 de la Société des Nations face à l'agression italienne en Ethiopie devait mettre en garde. La tentative contre la Rhodésie se solde, elle aussi par un résultat négatif.

Après avoir rappelé brièvement l'historique de la question, l'auteur expose la réplique britannique à la déclaration unilatérale d'indépendance, puis l'appel à l'Organisation de Nations Unies. Les sanctions sont d'abord sélectives, mais ensuite l'embargo sera total. Il est extrêmement délicat de dresser un tableau des conséquences internes de la politique internationale de sanctions. Les ressources de la Rhodésie sont très diversifiées. Les échanges diminueront de façon importante, mais le produit intérieur brut s'accroîtra.

Les causes de l'échec ? P.M. Eisemann les voit comme suit : la résistance de l'économie rhodésienne, l'assistance extérieure et le fait que sa position géographique lui permet de faire pression sur les États africains voisins. Il faut penser également que les sanctions internationales ont constitué un ciment d'union nationale.

Dans ce petit ouvrage bien documenté, l'auteur montre l'inanité des mesures internationales dans ce domaine. J.B.



Institut d'Études politiques de Bordeaux. Centre d'étude et de recherche sur la vie locale. — Les Facteurs locaux de la vie politique nationale. Paris, Pedone, 1972, 411 pages.

L'intention du Colloque de Bordeaux était de savoir si la conduite politique des citoyens demeure, partiellement au moins, commandée par des motivations d'intérêt local et, par voie de conséquence, si le poids des intérêts locaux s'exerce ou non sur la conduite des affaires du pays. L'étude se divise en quatre parties : l'influence des structures locales sur la vie politique nationale, les attaches locales du personnel politique national, le comportement des électeurs aux élections locales et nationales, les interférences historiques de la politique locale et de la politique nationale. Cette analyse ne concerne que la France, mais est cependant riche d'enseignement pour les autres pays. C'est ainsi que nous apprenons que c'est à l'Union des Républicains et au Parti communiste que les instances nationales jouent le plus grand rôle. Plus surprenant, le fait que les élus locaux apparaissent très nettement comme le groupe d'acteurs le moins informé des structures régionales. L'autonomie régionale prend forme de revendication politique dans les régions qui souffrent des inégalités de développement.

Dans le vote, la motivation locale, si elle tient une place non négligeable dans la détermination du choix électoral, se situe sur un plan secondaire, mais on constate que la personnalité du député est cependant souvent mise en cause.

Les rapporteurs sont animés d'un grand souci des considérations méthodologiques. Ils ne cachent pas les manques qui risquent d'entacher leurs recherches.

Leur conclusion semble fermement assise : la « nationalisation » de la vie politique française est en grande partie causée par les élections présidentielles et référendaires, qui sont vraiment des consultations d'ordre national.

Ce gros ouvrage est une importante contribution à l'étude d'un point fondamental de la vie politique.

J.B.



Ch. d'YDEWALLE - G. BOSSCHAERT de BOUWEL. — Une grande dame, la Société Générale de Belgique. Bruxelles, Labor, 1972, 156 pages.

Créée aux temps de l'Amalgame, la Société Générale de Belgique fête en 1972 son 150^e anniversaire. Elle fait partie du décor belge. Tous nous « connaissons » la Générale, mais après la lecture de ce petit livre, force est d'avouer que l'impression initiale était quelque peu présomptueuse.

Due à l'initiative du roi Guillaume, la Générale démarre par la gestion de forêts, avec bien sûr, en plus, des activités purement bancaires. 1830 allait lui porter un rude coup. Mais, très vite, la reprise allait se marquer. Après 1848, la Société Générale oriente son activité vers l'intervention dans l'économie belge et la recherche, pour celle-ci, de débouchés à l'étranger. Les auteurs parlent de « contribuer à l'épanouissement de l'économie belge » (page 69). La guerre de 1914, la crise de 1930 sont des heures sombres. On peut regretter le peu d'intérêt témoigné aux problèmes soulevés en 1932 et surtout aux événements du Congo en 1960. Une belle galerie de portraits des gouverneurs de la Générale de 1932 à nos jours clôt cette plaquette.

On est en droit cependant de s'étonner de l'absence de référence à toute l'activité « politique » et sociale de cette immense entreprise. Il y a là tout un volet qui manque et l'ouvrage en est déforcé.

J.B.



D. LOSCHAK. — Le rôle politique du juge administratif français.

Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1972, 349 p.

Le juge administratif, et plus particulièrement le Conseil d'Etat statuant au contentieux, joue-t-il un rôle politique et, dans l'affirmative, lequel ? Il peut paraître paradoxal de parler de rôle politique d'une juridiction dans un système qui se réclame de la séparation des pouvoirs. Le juge doit appliquer le droit et non le créer. Mais, il est évident que les opinions et sentiments du juge rejaillissent sur ses décisions, même en apparence les plus techniques. En plus, le juge administratif n'est pas un juge comme les autres, puisqu'ayant à statuer sur des litiges entre gouvernés et gouvernants, il est nécessairement amené à intervenir, directement ou indirectement, dans le domaine politique. L'auteur montre bien que le Conseil d'Etat français ne se pose pas comme un organe politique de la société française mais aussi que ses options politiques transparaissent à travers la jurisprudence administrative. Comme l'exprime dans sa belle préface le professeur Weil, le Conseil d'Etat français est trop proche des centres de décision politique pour ne pas participer de la même pensée qu'eux. Cela explique son autolimitation. Mais, cette promiscuité lui permet une influence parfois importante.

Une première partie décrit les facteurs de l'influence politique du juge administratif. Il s'agit d'analyser la portée politique du contrôle de l'exécutif par le juge administratif et de voir la situation spécifique de ce même juge face à l'exécutif.

La seconde partie de l'étude est consacrée aux options politiques du juge administratif, telles que les reflète sa jurisprudence. On constate qu'il est attaché aux valeurs libérales qui concilient l'ordre et la liberté, l'intérêt géné-

ral et les intérêts particuliers. Mais, une analyse plus fine montre que le juge administratif apparaît soit comme l'auxiliaire des autorités politiques en cas de crise menaçant l'existence de l'État ; soit comme un élément modérateur dans les conflits politiques qui divisent profondément le pays. Il apparaît enfin comme un facteur de résistance aux changements institutionnels, économiques ou sociaux lorsqu'ils sont très importants.

D. Loschak nous livre une étude écrite selon un plan très clair et mis en œuvre avec beaucoup de rigueur. La situation du Conseil d'État belge est très différente, mais un certain nombre de constatations découlant de l'étude de son homologue français permet de fructueuses réflexions sur la pratique belge.

J.B.



W. SHAFFER. — **Computer simulations of voting behavior.**
New York, Oxford University Press, 1972, 164 pages.

La science politique ne pratique guère l'expérimentation. Aussi, le chercheur doit-il avoir recours à des méthodes de substitution. On en connaît essentiellement deux : la méthode comparative et la simulation. Cette dernière, déjà très développée aux États-Unis, ne fait que timidement apparition en Europe continentale. L'un de ses champs privilégiés est l'activité électorale. La quantification y est aisément réalisable. W. Shaffer analyse le processus de prise de décision de l'électeur. Son centre d'intérêt majeur se situe dans les actes, émotions et connaissances qui, combinées, constituent la série des faits menant à une décision. L'auteur s'intéresse spécialement au niveau sociologique de l'étude de la simulation de vote. Il explique le fonctionnement de différents modèles actuellement disponibles. L'auteur montre ainsi ce que l'on peut espérer de chacun d'eux. Enfin, il propose un modèle qu'il estime plus opérationnel que ceux qui sont déjà « classiques ».

Cet ouvrage d'une grande densité permet de s'initier à une méthode qui nous permettra d'appréhender plus adéquatement la réalité électorale.

J.B.



R. JACKSON, M. STEIN eds. — **Issues in Comparative politics.**
A text with readings. Londres, Macmillan, 1971, 412 pages.

Les études en science politique qui utilisent la méthode comparative sont aujourd'hui nombreuses, principalement en langue anglaise. Et il est bien vrai que cette approche est plus qu'un substitut convenable à l'impossible expérimentation. Les éditeurs ont retenu cinq thèmes aujourd'hui classiques dans la science politique anglo-saxonne : le développement politique, l'intégration politique, la stabilité politique, la « political protest » et la révolution politique. De très grands noms ont apporté leur contribution à cet ouvrage collectif, retenons : D. Apter, K. Deutsch, A. Lijphart, R. Merritt.

On peut regretter que les éditeurs n'aient pas cru utile de déterminer, avec quelque précision, la notion même de « comparative politics ». Nous nous arrêterons à la partie consacrée à la « protestation » politique et qui nous semble une des plus intéressantes. À travers des analyses consacrées aux facteurs psychologiques de la violence civile, au rôle politique, au mouve-

ment de révolte des jeunes à Berlin-Ouest c'est toute la difficulté de vivre dans les démocraties occidentales qui s'exprime.

D'autres études nous ont semblé de haut niveau : celle de D. Apter sur la politique du développement économique, celle de J. Nye sur l'intégration régionale comparée, enfin celle de D. Rothschild sur les conflits ethniques dans les nations.

Cet ouvrage très dense invite souvent le lecteur à la réflexion sur les grands problèmes de la science politique — et de la vie publique. J.B.



P. GELARD. — *L'administration locale en URSS.* Paris, PUF, 1972, 96 pages.

Pour étudier l'administration locale soviétique, l'auteur s'arrête à trois points de vue. Il analyse en premier lieu la place du système administratif local tant par rapport au système politique et représentatif que par rapport au système administratif central. Ensuite, il situe l'administration locale dans son cadre juridique ; enfin, il s'intéresse à son fonctionnement quotidien.

En fait, les organes de l'Etat sont dirigés par le parti communiste, ce qui constitue en fin de compte la négation tant de l'autonomie locale que du fédéralisme. Comme chez nous l'activité de l'administration locale soviétique est dominée par deux éléments : l'autonomie et la tutelle.

La grande qualité de ce dossier tient principalement dans l'intérêt des textes cités qui sont judicieusement choisis et à la clarté des tableaux qui illustrent l'exposé. J.B.



Branko LAZITCH and Milorad M. DRACHKOVITCH. — *Lenin and the comintern.* Stanford University, 1972, volume I, Hoover Institution Press, 683 p.

Un apport fondamental à l'histoire, extraordinairement mal connue, du Comintern. Faute de pouvoir accéder aux archives déposées à l'Institut du Marxisme-Léninisme à Moscou, et ceci plus d'un quart de siècle après la dissolution du Comintern. Et parce qu'il y a tout lieu de croire qu'une bonne partie de ces archives a été détruite par décision des dirigeants successifs de l'Union soviétique. Il ne reste donc, pour essayer de percevoir l'action poursuivie, pendant plus de trois décennies, par le Comintern, que les publications — par définition, aussi rares que suspectes — dont il a lui-même assuré la diffusion et quelques archives éparses qui ont échappé au massacre et à la falsification. Sur la base de ces documents fragmentaires, deux historiens ont procédé à un travail de paléontologue à la Cuvier pour essayer de dessiner l'action menée par ce puissant réseau conspirationnel.

Les résultats de cette immense, minutieuse et patiente recherche sont impressionnants. Le rôle déterminant sur la vie, l'action et les hommes des partis communistes de l'Europe occidentale, du Comintern, œuvre originale de Lénine, est parfaitement mis en lumière, et de façon irréfutable. En fait, c'est

du vivant de Lénine lui-même qu'a commencé l'entreprise de russification, et même d'« orientalisation » du monde communiste. Le plus étonnant est de constater combien vite la rude discipline moscovite fut acceptée par des hommes dont la servilité n'était pas, au départ, la vertu première, et combien cette discipline, allégrement acceptée, fut durement payée par ceux-là même qui en avaient chanté les louanges.

Pour bon nombre d'actions, on subodorait depuis longtemps que « la main de Moscou » n'y était pas tout à fait étrangère. Le puzzle patiemment reconstitué par Lazitch et Drachkovitch nous apporte d'éclatantes confirmations de ce qui n'était, jusqu'ici, bien souvent, que des intuitions.

Une bibliographie imposante et exhaustive — ce qui n'est pas peu dire quand il s'agit d'un sujet aussi vaste — et qui sera encore complétée dans le volume II, un index très étendu (pp. 627-683), attestent l'extrême sérieux qui a présidé à cette entreprise gigantesque de démystification historique.

L. M.



Kostas PAPAIOANNOU. — Marx et les Marxistes. Nouvelle édition revue et augmentée. Paris, Flammarion, 1972.

Réédition, largement enrichie, de l'ouvrage d'un auteur que nous considérons comme le premier marxologue de langue française. Une façon originale de présenter, au départ d'extraits de Marx et de ses épigones, les aspects essentiels d'une doctrine qui, connue ou non, et plus invoquée que respectée, inspire l'action et la pensée de millions d'hommes. La nouvelle édition insiste sur « les perversions du « modèle stalinien » et la crise consécutive du communisme... ».

Chacun des chapitres est précédé par quelques pages de Kostas Papaioannou qui présentent le thème. Eblouissantes de savoir, de pénétration et d'intelligence. Ecrites dans un style vigoureux et imagé, ce qui n'est pas commun chez les marxistes.

Relu, à cette occasion, du même auteur, « L'idéologie froide » (Paris, J.J. Pauvert, 1967). La démystification de l'illusion stalinienne qui a bercé les espoirs de tant d'hommes. Ou : comment a-t-on pu passer d'un marxisme, dont la haine envers l'arbitraire politique, pourtant bien hésitant au XIX^e siècle, était le premier moteur, à un régime qui n'était qu'arbitraire et totalitaire. Beau sujet d'étonnement et de réflexion.

L. M.



Jacques NANTET. — Tocqueville. Collection « Les Maîtres modernes ». Paris, Seghers, 1971.

Un œuvre rapide, agréable, quelque peu journalistique, mais bien documentée. Elle donne l'occasion de refaire connaissance avec un des cerveaux les plus lucides du XIX^e siècle.



Daniel GAXIE. — *Les professionnels de la politique.* Dossiers Thémis. Paris, P.U.F., 1973.

Quelles sont les positions des principales doctrines sociologiques à l'égard du personnel politique, défini comme « l'ensemble des agents qui participent à la lutte pour la conquête et l'exercice du pouvoir politique » ? Après avoir étudié les positions marxistes et élitistes (Michels, Mosca, Pareto), et les controverses entre les théoriciens monistes et pluralistes (Burnham, Mills, Dahl, R. Aron), l'auteur conclut (page 38 et suivantes), suivant en cela les indications de Marx, de Weber, de Schumpeter et même de Michels, « que avec le progrès de la division du travail, le personnel politique gagne en autonomie » si bien que, « sans perdre de vue les fonctions externes qu'il peut remplir, on est fondé à expliquer « le politique » par les relations qui s'instaurent à l'occasion de la lutte pour la conquête et l'exercice du pouvoir ».

Une anthologie donnant les principaux passages des auteurs cités, et de quelques autres, relatifs au problème étudié complète fort bien ce travail clair, précis et bien documenté.

L.M.



Ragnar SIMONSSON. — *Frankrikes författningar.* Skrifter utgivna av Statsvetenskapliga föreningen i Uppsala genom C.A. Hessler, nr 55. Uppsala 1971 (Rabén & Sjögren, Stockholm). 617 sidor. Pris kr 55.

Cet ouvrage, écrit en suédois, contient un résumé de 22 pages en français. L'auteur est maître de conférences à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université d'Upsal.

Le présent ouvrage a pour objet d'exposer, dans ses grandes lignes, la question constitutionnelle en France depuis l'avènement de la Troisième République jusqu'à la démission du Général de Gaulle en 1969 et à l'élection du nouveau Président. L'auteur avait d'abord envisagé de ne retracer que les grands changements de régime survenus depuis 1940 : la chute de la Troisième République, le Gouvernement de Vichy, la fondation de la Quatrième République et l'avènement du Général de Gaulle en 1958. Mais on ne saurait comprendre ni la Quatrième République, ni la Cinquième sans bien connaître la Troisième République ; or, pour comprendre celle-ci, il faut remonter jusqu'à la Révolution de 1789 et à la succession de coups d'état et de révolutions dont elle est l'origine lointaine. Dans la question constitutionnelle française, c'est l'histoire qui domine : aucun des nombreux régimes qui se sont succédé ne peut se comprendre si l'on connaît insuffisamment les régimes précédents ; il faut intégrer la question constitutionnelle au contexte de l'histoire politique dans son ensemble. C'est pourquoi la disposition du livre suit la chronologie des événements : seul un exposé axé sur la ligne historique peut donner une vue d'ensemble claire et précise.



P. ORIANNE, Professeur à l'Université Catholique de Louvain.
F. MERCIER-NELISSE, Chargée de Recherche. — **Le processus de décision en matière d'investissements communaux.**

Recherche effectuée à la demande de l'Institut Administration-Université par le Centre du Droit de la Gestion et de l'Economie publiques de l'Université Catholique de Louvain.

Note de synthèse

Le but de cette étude est de relever les qualités et les défauts du système actuellement en vigueur en cette matière et d'en déduire un certain nombre d'observations utiles pour l'appréciation des relations issues de la décentralisation territoriale, telle qu'elle a existé jusqu'à présent et telle qu'elle sera aménagée à l'avenir

A partir de l'examen du contexte général de la décision d'investissement et de l'analyse approfondie d'un certain nombre de dossiers de travaux, le rapport examine selon quelles procédures sont prises les décisions nécessaires aux investissements communaux. Il vérifie la durée des procédures, le nombre d'interventions nécessaires, la forme des circuits de décision, la nature des interventions des diverses autorités (commune, autorités de tutelle, pouvoirs subsidiaires).

Les constatations suivantes s'en dégagent :

a) La majorité des investissements communaux font l'objet ou peuvent faire l'objet d'un subside de l'Etat, dont l'octroi est assorti d'une procédure de contrôle longue et compliquée.

Cette procédure varie selon les ministères subsidiaires : Ministère des Travaux Publics, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Santé Publique, Ministère de la Culture. La procédure la plus courte observée dans le cas de travaux non subsidiés est de six mois ; dans le cas de travaux subsidiés, elle est de deux ans et sept mois.

Ce temps est occupé, pour des durées plus ou moins égales, par l'élaboration du dossier communal, d'une part, et la procédure d'approbation, d'autre part (travaux subsidiés).

b) Les travaux subsidiés nécessitent un nombre considérable d'interventions, sous forme de décisions ou d'avis, aux divers niveaux. On a ainsi relevé des dossiers ayant exigé, plusieurs dizaines d'interventions.

c) Il n'y a pas d'uniformité dans les règles de procédure, ni dans leur application. Celle-ci peut varier selon les provinces. Un même contrôle est parfois effectué à plusieurs niveaux.

d) Le système mis en place ne paraît guère adapté aux nécessités :

— d'une programmation des investissements au niveau national et de l'utilisation des travaux communaux comme élément de la politique conjoncturelle

— d'une programmation des investissements au niveau local

— d'un contrôle de qualité et d'opportunité dont l'efficacité serait en rapport avec les contraintes qu'il entraîne.

e) Les coûts spécifiques des procédures en vigueur paraissent relativement élevés compte tenu notamment :

— de la hausse constante des coûts de construction, plus rapide que celle du coût de la vie en général

- des conséquences attachées à l'obligation de réadjudger les travaux lorsque l'approbation de l'adjudication n'a pas été obtenue en temps utile
- des charges d'intérêt intercalaires afférentes aux délais
- des charges afférentes au travail administratif des organes de contrôle
- des contributions exigées par les services de contrôle selon les règlements en vigueur dans certaines provinces.

Conclusions

a) En ce qui concerne la répartition verticale des compétences, à savoir l'aménagement des relations entre l'Etat et les autorités territoriales décentralisées, il est observé que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Le fait que l'Etat subsidie les travaux entraîne un déplacement de fait du centre des décisions sans que des responsabilités réelles y soient attachées. En clair, le travail subsidié ne relève plus clairement de la compétence de l'un ou de l'autre niveau de décision, ce qui entraîne une perte du sens des responsabilités. L'une des raisons du système, qui s'est constitué de façon relativement empirique, tient peut-être au fait que l'on a confondu des problèmes d'ordre politique, d'ordre budgétaire et d'ordre économique ou technique. Lorsque l'on examine les résultats, on doit bien constater qu'un investissement reconnu nécessaire par tout le monde et qui aurait été réalisé en un certain temps, par le secteur privé, a entraîné des délais au moins doubles, résultant de l'application du système analysé. On ne voit pas qui, de l'Etat, de la commune et du citoyen peut enore y trouver son compte.

b) Même si, pour raisons politiques, la formule actuelle des travaux subsidiés doit être conservée, voire étendue aux régions, agglomérations et fédérations de communes, il semble qu'il soit possible d'en éviter un certain nombre d'inconvénients, par une révision adéquate des procédures qui pourrait comporter par exemple :

- un effort de normalisation des règles, de suppression des doubles emplois, et une plus grande clarté dans la description des interventions
- une meilleure formation et information des personnes chargées d'appliquer les règles
- un système de forfaitisation des subsides qui éviterait de devoir en subordonner l'octroi à des vérifications techniques et à des calculs longs et compliqués
- la globalisation et la coordination des contrôles, par l'adoption d'un niveau unique d'examen
- l'instauration d'un contrôle à posteriori qui ne ralentirait pas le déroulement normal de l'entreprise
- la reconnaissance du droit au subside en cas de recours à des procédures telles que le leasing immobilier ou l'acquisition sur promesse d'achat
- l'insertion du projet d'investissement dans une sorte de « contrat programme » qui lierait tant la commune que le pouvoir de tutelle ou l'autorité subsidiaire, au terme d'une libre négociation.

Cet ouvrage est disponible, au prix de 200 F, à l'Institut Administration-Université, Rue de la Concorde, 53 à 1050 Bruxelles.